



Quelles sont les mesures non tarifaires (MNT) et leur pertinence pour le secteur du textile et de l'habillement (T&H) de la région MENA ?

Le programme GTEX/MENATEX organise trois sessions webinaires en ligne pour vous aider à comprendre les mesures non tarifaires (MNT) et les procédures afin de réduire ces mesures autant que possible.

La première session abordera les sujets suivants :

- ▶ Introduction à l'analyse de marché et aux mesures non tarifaires.
- ▶ Comment trouver des informations sur les MNT pour des produits spécifiques dans le secteur T&H.

Enregistrez-vous sur le lien : <https://bit.ly/3lpCM72>

3 WEBINAR SESSIONS

Les mesures non tarifaires dans l'industrie du textile et habillement dans la région MENA

Le webinaire se déroulera en Français avec traduction en Arabe.

Le programme GTEX/MENATEX invite ses partenaires d'Égypte, de Jordanie, du Maroc et de Tunisie à assister à un programme de formation sur les mesures non tarifaires (MNTs) pour l'industrie du textile et habillement (T&H).

SESSION 1 - QUE SONT MNT ET LEUR PERTINENCE POUR LE SECTEUR T&H
19 janvier 2022 (2-30h)
<https://bit.ly/3lpCM72>

SESSION 2 - ACCÈS À L'INFORMATION VIA LES OUTILS ITC ET LEUR APPLICATION À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES DANS LE SECTEUR T&H
20 janvier 2022 (2-30h)
<https://bit.ly/3lpCM72>

SESSION 3 - SE TENIR AU COURANT DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET COMPRENDRE LES RÈGLES D'ORIGINE APPLICABLES
25 janvier 2022 (3-00h)
<https://bit.ly/301eEXW>

19 et 20 janvier 2022
10.00 - 12.30 (CET)
25 janvier 2022
10.00 - 13.00 (CET)

Les organisateurs de l'ITC conseillent d'assister à toutes les sessions pour un impact maximum.

Financé par :

Sommaire :

- Tunisie : la loi de finances 2022, donne-t-elle à l'économie verte ?
- Certification durable : nouveautés et mises à jour OEKO-TEX® pour 2022.
- Tarif douanier communautaire textile 2022. .

DANS CE NUMÉRO :

Actualités nationales	1
Quelles sont les mesures non tarifaires (MNT) et leur pertinence pour le secteur du textile et de l'habillement (T&H) de la région MENA ?	1
Tunisie: La loi de finances 2022, donne-t-elle à l'économie verte?	2
Importations : Deux listes négatives avec la Tunisie et l'Égypte	2
Commerce vert : pour la planète et les populations	2
Actualités internationales	3
Launch of the TCLF Pact for Skills : putting people at the heart of the industry's competitiveness	3
Certification durable: nouveautés et mises à jour OEKO-TEX® pour 2022	3
Tarif douanier communautaire textile 2022	3
Un éco-score pour évaluer l'empreinte environnementale de l'habillement	3
Ces sous-vêtements portés lors du service militaire seront réutilisés... par les suivants	3

Tunisie: La loi de finances 2022, donne-t-elle à l'économie verte?

Le décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021, relatif à la loi de finances de l'année 2022, promulgue une loi de finances tant attendue dans ce climat politique de l'après 25 juillet 2021, où l'éclatement de la capsule politique en hibernation depuis quelques mois, a propulsé une application de l'article 80 de la constitution Tunisienne du 27 janvier 2014, mécanisme utilisé par le Président de la république de fait et de droit, passant du gel du législatif, au profit de l'exécutif.

Aussi, légiférer, devient un verbe qui se conjugue en géographie en Tunisie au lendemain du 25 juillet 2021, n'étant plus opéré au Bardo, mais devenu strictement du ressort de Carthage et de la Kasbah en vertu du décret présidentiel n°117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles.

Cette loi de finances de 2022 est intervenue au lendemain de l'adhésion de la Tunisie à des manifestations très importantes pour l'environnement à l'échelle mondiale et internationale. La Tunisie a participé d'une part au 7^{ème} sommet mondial de l'économie verte de 2021 de Dubaï, sur le thème «*Galvaniser l'action pour une reprise durable*», clôturé sur plusieurs axes, dont le quatrième portait sur une économie et une politique vertes, et un financement vert.

D'autre part, la Tunisie vient d'adhérer à l'Alliance Solaire internationale tenue à New Delhi en date du 14 octobre 2021, adhésion concrétisée d'ailleurs par approbation en vertu du décret-loi n°2021-22 et par ratification en vertu du décret présidentiel n°2021-252. Force est de rappeler, qu'étant donné que la nature et le travail sont intrinsèquement liés. Nos vies dépendent de l'environnement naturel. Ceci entend que l'emploi et nos entreprises dépendent nécessairement d'une planète saine. Notre avenir dépend d'une transition équitable vers une économie économe en carbone et en ressources. C'est dans ce cadre là que la loi de finances de 2022 tente de s'inscrire pour accorder un ample intérêt à la protection de l'environnement. Toutefois, notons que bien que cette loi semble s'installer dans ce cadre d'ouverture mondiale et internationale pour la lutte contre les nuisances portant atteinte à l'environnement, contre le changement climatique, et pour une bonne gouvernance de l'utilisation de l'énergie; il n'en demeure pas moins qu'une lecture détaillée de la loi de finances de 2022 dévoile certaines insuffisances, du fait de l'approche limitée en la matière.

<https://www.leaders.com.tn/article/32833-tunisie-la-loi-de-finances-2022-donne-t-elle-le-la-a-l-economie-verte>

Importations : Deux listes négatives avec la Tunisie et l'Egypte

Le Maroc exclut provisoirement des produits du démantèlement tarifaire et soumet d'autres à une taxe unique.

Les autorités décidées à veiller à la bonne application des Accords de libre-échange avec les partenaires du Maroc. Après la Turquie, le Royaume instaure des listes négatives avec la Tunisie et l'Egypte. Ces listes incluent un ensemble de produits provisoirement exclus du démantèlement tarifaire appliqué depuis l'entrée en vigueur des ALE avec ces pays. Plus loin encore, les autorités ont dévoilé une liste supplémentaire de produits tunisiens soumis à une taxe unique de 17,5%. Ces mesures sont de nature à rééquilibrer la balance commerciale avec les pays concernés mais également et surtout protéger la production locale contre les produits importés dans certains secteurs, le but étant in fine d'assurer la pérennité des unités industrielles nationales et préserver les postes d'emplois potentiellement menacés. Il faut cependant préciser que la liste des importations égyptiennes et tunisiennes exclues du démantèlement tarifaire est plutôt limitée. Dans le cas de l'Egypte, la liste négative concerne à peine six catégories de produits. Il s'agit notamment de poudre et d'explosifs ainsi que des matières inflammables à l'exclusion des allumettes et briquets. La liste couvre également les pneumatiques, la friperie et le fer à béton ainsi que les voitures.

La liste négative établie par le Maroc compte une dernière catégorie et non des moindres concernant les importations égyptiennes, en l'occurrence le textile et habillement. Ainsi après la prolongation du bouclier contre les produits turcs de la même catégorie, les autorités marocaines viennent de décider d'exclure provisoirement les produits de textile et habillement du pays des pharaons du démantèlement tarifaire et donc d'une entrée libre sur le territoire national sans droits de douane ni taxe. Concernant la Tunisie, la liste négative couvre pratiquement les mêmes catégories de produits sauf le textile. Par contre, la liste comprend les tapis puisque la production marocaine a sérieusement souffert des importations étrangères durant les dernières années. Il est également question des tapisseries ainsi que de différents articles d'entretien comme les serpillières, lavettes et chamoisettes.

<https://aujourd'hui.ma/economie/importations-deux-listes-negatives-avec-la-tunisie-et-legypte>

Commerce vert : pour la planète et les populations



Le commerce vert n'est plus un choix, mais une évidence – l'exemple du travail conjoint du SECO et de l'ITC dans le secteur du textile.

L'objectif du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) dans le domaine de la promotion du commerce est d'appuyer les producteurs des pays en développement et émergents afin qu'ils intègrent les chaînes de valeur internationales. Le fait que la mondialisation et le libre-échange génèrent un développement économique et des emplois est aujourd'hui largement admis. Cependant, ils comportent également des risques, notamment des risques externes liés aux changements climatiques. En l'absence de signaux de prix clairs indiquant les coûts environnementaux du recourt aux énergies fossiles ou de l'émission de gaz à effet de serre, les chaînes de valeur internationales demeurent avides en transport et en énergie. Pourtant, un système d'échanges internationaux proprement développé peut aider les pays

à affronter les effets néfastes des changements climatiques, tels que le manque de nourriture. Dans le cadre de son engagement en faveur du climat, le SECO se concentre sur la réduction des gaz à effet de serre en encourageant des processus de production propres et économes en ressources, et en travaillant sur des mécanismes de tarification du CO₂. Le SECO aide également ses pays partenaires à devenir plus résilients et à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques.

<https://digital.intracen.org/numero3-21-fr/contributeurs-commerce-vert-une-evidence/>

Launch of the TCLF Pact for Skills : putting people at the heart of the industry's competitiveness.

118 organisations have signed the TCLF Pact for Skills, an initiative promoted by the European Commission and promoted by EURATEX, COTANCE and CEC, the umbrella organisations of the textile, leather and footwear industries in Europe. The signatories acknowledge the skills challenge in the textiles-leather ecosystem, and commit to invest in reskilling and upskilling workers, integrating green and digital skills and improving the attractiveness of the sector. Signatories of the Pact will benefit from networking, guidance and resources offered by the EC to implement the targets which are proposed in the Pact. The Pact for Skills is part of the EU Industrial Strategy, addressing the competitiveness of 14 critical ecosystems, including the one on textiles, leather and footwear. The main aim of the Pact is maximising the impact of investments in improving existing skills (upskilling) and training in new skills (reskilling). To reach such an ambitious goal, the Pact gathers various actors in the TCLF sectors: industry, employers, social partners, national and regional authorities, education and training providers. These actors should work together and invest in large-scale skills partnerships, guarantee exchange of best practices and increase the attractiveness of the sector.



<https://www.euroleather.com/news/latest/1107-launch-of-the-tclf-pact-for-skills>

Certification durable: nouveautés et mises à jour OEKO-TEX® pour 2022

Comme chaque année, l'association OEKO-TEX a mis à jour les critères d'essai, les valeurs limites et les exigences applicables à sa gamme de certifications et d'étiquettes en début d'année.

Pour promouvoir le progrès et l'échange de données tout au long de la chaîne d'approvisionnement mondiale, OEKO-TEX® a lancé en 2021 le calculateur d'impact. L'outil mesure l'empreinte carbone et eau de chaque étape du processus, le processus global et un kilogramme de matériau/produit. OEKO-TEX® a par ailleurs débuté le développement d'un outil d'évaluation du cycle de vie en 2020. Désormais, les calculs d'empreinte carbone et eau sont intégrés dans la certification des installations STeP by OEKO-TEX®. Ainsi, la certification permet aux installations individuelles de :

- ▶ Identifier les impacts carbone et eau les plus importants par les matériaux utilisés ou produits, ainsi que par les processus de production.
- ▶ Prendre des mesures pour améliorer les opérations et atteindre les objectifs de réduction.
- ▶ Partager les données d'empreinte carbone et eau avec les clients, investisseurs, partenaires commerciaux et autres parties prenantes.

La certification STeP est une condition préalable à l'obtention du label produit MADE IN GREEN by OEKO-TEX®. La mise en œuvre des données de calcul de l'empreinte pour la communication avec les consommateurs est prévue pour une future étape vers la transparence.

À la mi-2022, l'association introduira RESPONSIBLE BUSINESS by OEKO-TEX®, une nouvelle certification pour les marques et les détaillants engagés dans les accords internationaux pour les droits de l'homme et la protection de l'environnement. OEKO-TEX® vise à aider les entreprises à remplir leurs obligations de diligence raisonnable au sein de leurs propres opérations et de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. RESPONSIBLE BUSINESS by OEKO-TEX® a été développé conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux Lignes directrices pertinentes de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises.

<https://www.modeintextile.fr/certification-durable-mises-jour-oeko-texpour-2022/>

Tarif douanier communautaire textile 2022

Les taux des droits de douane du tarif douanier commun applicables à partir du 1er janvier 2022, sur les importations dans la Communauté européenne des principaux produits de l'industrie textile, sont parus au Journal Officiel UE du 29/10/2021. Ces droits sont similaires à ceux appliqués en 2021. Le tarif intégré de l'UE (TARIC) reprenant toutes les mesures relatives à la législation communautaire tarifaire et commerciale applicables aux échanges est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

Voir ci-après le flash d'information récapitulatif de l'UIT concernant les taux applicables aux principaux produits textiles.

Documents à télécharger : [Tarif douanier communautaire textile 2022](#)



<https://www.textile.fr/actualite/tarif-douanier-commun-2022>

Un éco-score pour évaluer l'empreinte environnementale de l'habillement

Un consortium composé de plusieurs marques reconnues du secteur de la mode et des vêtements de sport, propose un score environnemental dans l'univers des vêtements et des chaussures. Une initiative qui vise à évaluer l'empreinte environnementale et alerter les consommateurs sur les produits de l'habillement. La startup française Glimpact forme un consortium réunissant une dizaine de marques, parmi lesquelles Lacoste, Camaïeu et Décathlon, pour proposer un score environnemental global et unifié dans le secteur des vêtements et des chaussures. Le dispositif conçu par Glimpact et fondé sur sa technologie «Product Environnement Footprint» (PEF), proposera dès le premier trimestre 2022, à tous les acteurs du textile de calculer, d'afficher et de réduire l'empreinte environnementale de leurs produits. Les consommateurs pourront dès lors consulter l'éco-score des vêtements qu'ils achètent via l'application mobile «Glimpact Smartphone». L'initiative portée par Glimpact s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet XteX lancé par le ministère de la Transition écologique qui vise à définir une méthode d'affichage environnemental comme prévu dans la loi Climat et Résilience sur le secteur du textile. La startup met à disposition sa méthode scientifique PEF, de définition et de mesure de l'empreinte environnementale globale en prenant en compte les 16 principales catégories d'impact de l'activité humaine sur la planète dont l'empreinte carbone.

<https://cutt.ly/EluLZ7B>

Ces sous-vêtements portés lors du service militaire seront réutilisés... par les suivants

En Norvège, tous les jeunes appelés sous le drapeau lèguent leurs sous-vêtements et chaussettes aux conscrits remplaçants. C'est une nouvelle directive qui a été donnée par l'armée norvégienne ces derniers mois. Désormais, tous les conscrits doivent restituer leurs slips, chaussettes et soutien-gorge, qui seront réutilisés pour leurs remplaçants en raison de la pandémie de Covid-19, qui a causé des problèmes de stocks dans l'habillement des militaires, selon la chaîne publique NRK. Car en Norvège, le service militaire est toujours en place et environ 8 000 jeunes hommes et femmes sont appelés chaque année. «Maintenant que nous avons choisi de réutiliser cette partie du paquetage, cela nous aide à avoir plus de volume en circulation et à augmenter la capacité de livraison de l'équipement. Nous en avons trop peu en stock», explique le porte-parole du service logistique de l'armée, Hans Meisingset, à NRK.

<https://cutt.ly/Olgv6dn>